

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

### DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de Lavaltrie demande des soumissions pour le pavage de la route 131 entre le rang Saint-Jean et la rue Alain.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord.

Le contrat consiste en la mise en place d'une dernière couche de pavage, entre le rang Saint-Jean et la rue Alain, décrit sommairement comme suit :

1. Relevé d'arpentage avant travaux;
2. Enlèvement et disposition des chanfreins temporaires;
3. Pose de l'enrobé bitumineux;
4. Ajustement des services;
5. Marquage de la rue.

Ainsi que tous les autres travaux connexes nécessaires à l'achèvement du présent contrat.

### DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **21 février 2025** par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca)

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec madame Marie-Josée Charron, greffière, par courriel : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

### RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Le soumissionnaire doit se procurer les documents d'appel d'offres par l'entremise du SEAO, à défaut de quoi sa soumission est automatiquement rejetée. Seules seront prises en considération les soumissions transmises sur les formulaires fournis par la Ville et accompagnées de tous les documents requis.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission sous forme de chèque certifié, mandat-poste, traite bancaire ou d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement émis par une Institution financière, représentant au moins 10 % du montant total de la soumission.

La soumission et le cautionnement doivent être valides pour une période de 60 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire doit fournir une copie de sa Licence d'entrepreneur de construction émise par la *Régie du bâtiment du Québec*.

### PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES

Conformément à la *Loi sur l'autorité des marchés publics*, la date limite de dépôt des plaintes à la Ville pour le présent appel d'offres est fixée au 6 mars 2025. La date limite pour répondre aux plaintes est fixée au 14 mars 2025.

## DATE ET HEURE DE RÉCEPTION

Le soumissionnaire doit placer dans une enveloppe opaque cachetée, un exemplaire original et deux copies de sa soumission incluant tous les documents requis. L'enveloppe doit être identifiée, conformément au devis et portant la mention : Appel d'offres no : **2025-02-03/AOP – Travaux de pavage route 131 entre le rang Saint-Jean et la rue Alain.**

Pour être valides et considérées, les soumissions doivent être reçues physiquement au comptoir de l'Hôtel de Ville, au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, pendant les heures régulières d'ouverture. Elles seront ouvertes publiquement après la clôture de la période de réception des soumissions.

La date limite pour le dépôt d'une soumission est **le 18 mars 2025 à 13 h 30**, heure en vigueur localement.

Il incombe au soumissionnaire de requérir une attestation de dépôt de sa soumission dans le délai légal imparti, laquelle sera émise par un représentant de la Ville; seule cette attestation fait preuve de tel dépôt. La Ville de Lavaltrie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le présent appel d'offres est fait en vertu des dispositions de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 20 février 2025



---

Marie-Josée Charron, greffière